

Risques naturels et technologiques

CLÉVILLE

INFORMATION DES POPULATIONS

IMPORTANT
Conserver
soigneusement
ce document

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à CLÉVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,

Yves FERCOQ

La commune de CLÉVILLE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

MAIRIE
de
CLÉVILLE

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en juin 2005 par la mairie de CLÉVILLE au vu des connaissances locales et des informations transmises par la Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE 76), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE 76), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous,
fermez portes,
fenêtres et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la
radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Liberrez les
lignes pour
les secours

Situation

- Les risques d'inondation sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de juin 1983 (arrêté du 20/07/1983), décembre 1992 (arrêté du 23/06/1993), décembre 1993 (arrêté du 11/01/1994), janvier 1995 (arrêté du 06/02/1995) et décembre 1999 (arrêtés des 29/12/1999 et 07/02/2000).
- Des inondations du centre bourg et de la RD n°29 ont été constatées, avec des hauteurs d'eau atteignant 1 mètre. Deux maisons ont été inondées.

Prévention

- Le syndicat mixte du bassin versant de la Valmont, ainsi que les communautés de communes de Cœur de Caux et de la Valmont, réalisent des études et des travaux coordonnés en matière de lutte contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant (bassins de rétention d'eau, mares, etc.).



Le risque cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- 32 indices de cavités souterraines ont été recensés par la commune lors de l'enquête réalisée en 1995.
- Un inventaire des cavités souterraines, réalisé par un bureau d'études et antérieur à cette enquête, indique 30 indices recensés.
- Le BRGM a répertorié 6 indices supplémentaires sur le territoire communal (source : site www.bdcavite.net et www.bdmvt.net).
- 2 autres indices ont été répertoriés à proximité de la ligne SNCF (octobre 2004).

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du Code de l'Environnement).



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité



Situation

- Le transport de matières dangereuses à CLÉVILLE a lieu par voie routière et voie ferrée.
- Le principal axe routier concerné est l'autoroute A 29.
- La ligne SNCF est utilisée régulièrement pour le transport de matières dangereuses.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Code danger N° produit

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée ...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence 18 ou 112 en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Symboles de Danger

Codes danger & N° produit

CODES DANGERS
DU TRANSPORT
DE MATERIES
DANGEREUSES

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

02.35.96.71.31 Mairie de CLÉVILLE

02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France www.meteo.fr

Risques technologiques (TMD)

02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
www.haute-normandie.drire.gouv.fr

www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 100.1 FM

2/ écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE INTER : 96.5 FM

EUROPE 2 : 104.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

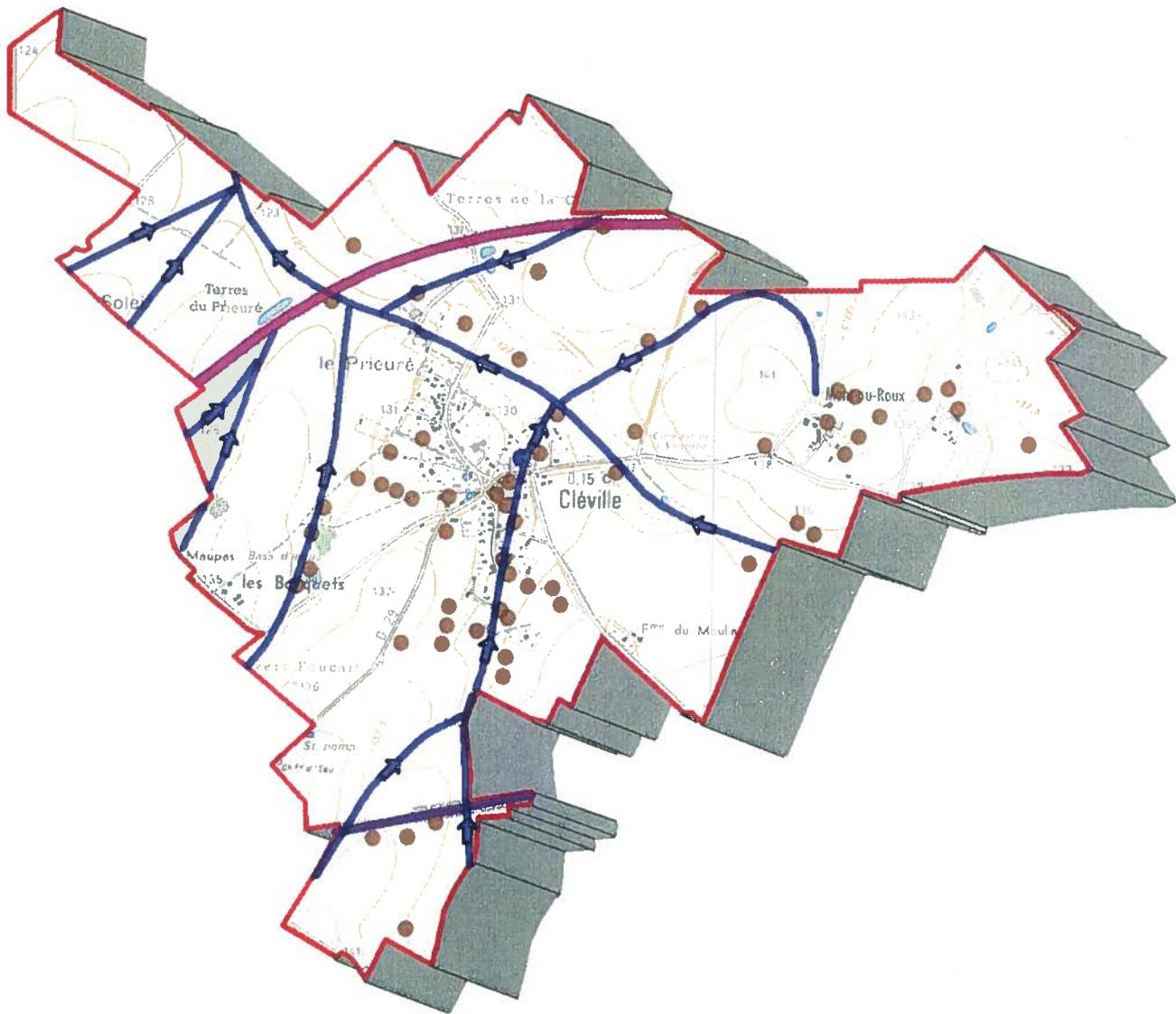
Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



CLEVILLE
RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Cartographie du Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



ECHELLE 1/25000 ème



- Carte à 1:25000 n° 1810 E
- ©IGN - Paris - 2005
- Autorisation n° 43-05001

LEGENDE

Risques technologiques

Transports de Matieres Dangereuses

— Routier

— Ferroviaire

Risques naturels

Inondation

Axes de ruissellement

Indice de cavité souterraine (inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en aout 2005, en fonction des connaissances et des documents de référence.